



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2025-14

OBJET : AFFAIRES PERISCOLAIRES – AFFAIRES PERISCOLAIRES – Séjours d'été à Fort Mahon Plage (80 – Somme) en juillet 2025 pour des enfants âgés de 7 à 11 ans. (1. Commande publique – autres contrats 141)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération du Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire ;

VU la proposition de devis d'activités pour le séjour organisé au mois de juillet 2025, établi le 17 février 2025 par la société Eolia, Base nautique, Fort Mahon Plage (80) ;

CONSIDERANT, la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer certaines activités pour les séjours d'été 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer le devis Q25/77, acceptant les clauses contractuelles avec la société Eolia, Base nautique, dont le siège est situé au 1147 avenue de la plage, 80120 Fort Mahon plage (Siret 3802880500012). Compte tenu de l'organisation du séjour suivant :

- du samedi 05 juillet au samedi 12 juillet 2025 pour un groupe de 24 enfants du CE1 au CM2 (année scolaire 2024/2025).

Article 2 : Que le présent devis est signé pour une durée de 8 jours du 05 au 12 juillet 2025, et, que les dates des prestations sont fixées au 6, 7 et 9 juillet 2025.

.../...

Article 3 : Que le paiement des prestations s'effectuera à réception de l'avis de sommes à payer pour un montant de 2 132 € TTC pour le devis Q25/77. Le montant de l'acompte à la réservation est fixé à 50% du montant total, soit 1 066 € TTC.

Fait à Esbly, le **20 FEV. 2025**



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission*

en Sous-Préfecture le : ... **21 FEV. 2025** *.....*

de l'affichage le : ... **21 FEV. 2025** *.....*

A Esbly, le ... **21 FEV. 2025** *.....*